RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 11847
Numéro SIREN : 834 268 955
Nom ou dénomination : Devoteam nexDigital

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt 15114

DocuSign Envelope ID: 7658CB5C-8F8A-48A5-B49C-ECE7678ECD21

Devoteam nexDigital
S.A.S. au capital de 290.000 Euros
Siège social : 73 Rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
RCS NANTERRE 834 268 955

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 6 septembre,
A 10 heures

Les associés de la société Devoteam nexDigital, SAS au capital de 290.000 Euros, dont le siège social est situé à Levallois Perret, (92300) au 73 rue Anatole France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 834 268 955, se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président,

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Sébastien BERGOUGNOUX, en sa qualité de Président.

Le Président constate que la totalité des associés sont présents ou représentés et qu'à ce titre l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président constate que le commissaire aux comptes est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- la feuille de présence de l'assemblée et la liste des associés ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général ;
- Fixation de la rémunération du Directeur Général ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne demandant la parole, le Président, après que les associés se sont exprimés sur les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

DocuSign Envelope ID: 7658CB5C-8F8A-48A5-B49C-ECE7678ECD21

PREMIERE RESOLUTION
(Nomination du Directeur Général)

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Directeur Général la société NUMERGIA, dont le représentant légal est Xavier NORMAND, qui déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Fixation de la rémunération du Directeur Général)

A compter de ce jour, en rémunération de ses fonctions de Directeur Général de la Société, l'Assemblée Générale décide d'octroyer à la société NUMERGIA :
- une rémunération fixe d'un montant mensuel de 10 000 euros Hors Taxes ;
- une indemnisation forfaitaire au titre des frais de déplacement et de représentation à hauteur de 1000 € Hors Taxes par mois, qui ne s'imputera pas sur la rémunération fixe ;
- une rémunération variable d'un montant annuel de 14 000 euros Hors Taxes dont les conditions d'attribution sont définies par accord séparé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
FONDAXION CONSEIL
Représentée par Sébastien
BERGOUGNOUX

DocuSigned by:
sébastien BERGOUGNOUX
929FF9CFF75341B...